

# imprebanca S.p.A.

Fiche d'information produit (décembre 2024)

Ce document résume les principales caractéristiques des comptes à terme en Euro de imprebanca S.p.A. conformément aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les informations fournies dans le présent document ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement au sens de la réglementation.

**Veillez lire ces informations attentivement.**

<b>Nature du produit</b>	Compte à terme
<b>Type de produit</b>	Compte à terme à maturité déterminée
<b>Émetteur</b>	imprebanca S.p.A. (ci-après dénommée la « <b>Banque</b> ») Via Cola di Rienzo 240 00192 Rome Italie
<b>Rendements potentiels</b>	Les maturités et taux de rendement sont accessibles et visibles soit sur notre page internet <a href="http://www.raisin.fr">www.raisin.fr</a> , dans la description des différentes offres de comptes à terme, soit sur votre Compte Raisin personnel (pour les Client(e)s déjà enregistré(e)s) dans la rubrique <i>Les offres</i> (cliquez sur <i>Détails</i> ).
<b>Montant de versement minimum / maximum</b>	10 000 EUR / 100 000 EUR
<b>Garantie des dépôts</b>	Jusqu'à 100 000 EUR par Client(e) et par Banque (voir détails au Point 1).
<b>Retrait anticipé des dépôts à l'initiative du client</b>	Pas de possibilité de retrait anticipé anticipée des fonds déposés (voir détails en Point 6).
<b>Prolongation à maturité</b>	La prolongation à l'échéance n'est pas possible. (voir détails au point 5).
<b>Fiscalité</b>	Aucune retenue à la source n'est prélevée en Italie (voir détails au Point 3).
<b>Frais</b>	<b>Aucun</b>
<b>Loi applicable – Tribunaux compétents</b>	<b>La loi applicable est la loi française. Les tribunaux compétents sont les tribunaux du ressort de la Cour d'Appel du lieu de résidence du Client .</b>

## Documents nécessaires

➤ L'ouverture du Compte à terme se fait depuis le Compte Raisin.

Ce document résume les principales caractéristiques des Comptes à terme de la Banque, conformément aux recommandations de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution. Les informations communiquées ci-après ne constituent en aucun cas un conseil d'investissement au sens de la réglementation. **Veillez lire ces informations attentivement.**

### 1. Description du produit

Un Compte à terme est un placement à durée déterminée réalisé auprès d'un établissement bancaire. Grâce à un dépôt unique, le capital est investi pour un taux d'intérêt fixe et pour une durée déterminée par avance.

a) Devise

EUR

b) Montant de versement minimum / maximum

10 000 EUR / 100 000 EUR

**Remarque:** par personne, le plafond des dépôts auprès de la Banque ne peut excéder 100 000 EUR (« **montant maximal** »). Si vous détenez déjà des dépôts auprès de la Banque, le montant maximal pouvant être déposé auprès de la Banque est réduit en conséquence (100 000 EUR minorés des fonds déjà présents).

c) Garantie des dépôts

Le FITD est un consortium de banques de droit privé, officiellement reconnu par la Banque d'Italie comme système de garantie des dépôts. L'adhésion des banques aux systèmes de garantie des dépôts est une obligation légale.

Tous les dépôts effectués auprès de la même banque sont agrégés et couverts au total jusqu'à hauteur de 100 000 euros.

Si la banque opère sous plusieurs marques, tous les dépôts auprès d'une ou de plusieurs de ces marques sont agrégés et couverts au total jusqu'à 100 000 euros par déposant. La limite de 100 000 euros s'applique à chaque déposant individuellement.

Délai de remboursement : 7 jours ouvrables à compter de la date à laquelle la liquidation judiciaire de la banque prend effet.

Le droit au remboursement expire 5 ans après la date à laquelle la liquidation judiciaire de la banque est entrée en vigueur.

#### **Coordonnées du fonds de garantie des dépôts :**

Fondo Interbancario di Tutela dei Depositi (FITD)

Via del Plebiscito, 102 - 00186 Rome, Italie

Au sein de l'UE, les exigences minimales concernant les systèmes de garantie des dépôts ont été harmonisées par la directive 2014/49/UE.

## 2. Rendements potentiels Taux de rémunération (valide à partir du 17 décembre 2024)

Les maturités et taux de rendement sont accessibles et visibles soit sur notre page internet [www.raisin.fr](http://www.raisin.fr), dans la description des différentes offres de comptes à terme, soit sur votre compte Raisin personnel (pour les client(e)s déjà enregistré(e)s) dans la rubrique Les offres (cliquer sur Détails).

Imprebanca S.p.A. offre les maturités et taux de rendement actuariel annuel brut (« TRAAB ») suivants :

Maturité	Taux nominal annuel	TRAAB
3 mois	2,90 %	2,92 %
6 mois	2,80 %	2,83 %
12 mois	2,80 %	2,80 %
24 mois	0,50 %	0,50 %
36 mois	0,50 %	0,50 %
48 mois	0,50 %	0,50 %
60 mois	0,50 %	0,50 %

Les taux d'intérêt sont applicables pour la durée totale du contrat.

Pour les durées inférieures ou égales à un an, les intérêts sont crédités sur votre compte Raisin à l'échéance.

Pour les durées supérieures à un an, les intérêts sont crédités chaque année sur votre compte Raisin. Il n'y a pas de calcul d'intérêts composés.

**Calcul des intérêts : méthode des intérêts qui suit la convention de base (ACT/365)**, c'est-à-dire que l'année est calculée en général sur 365 jours.

**Les intérêts sont comptabilisés et capitalisés sur une base annuelle.**

## 3. Fiscalité

En tant que personne privée investissant dans un compte à terme, vous serez soumis à une taxation des intérêts dans les conditions du pays dans lequel vous êtes résident fiscal.

En Italie, aucune retenue à la source n'est prélevée sur les revenus d'intérêts pour les personnes ayant une résidence permanente à l'étranger.

Vous êtes également tenu de déclarer les revenus d'intérêts en provenance de source étrangère lors de votre déclaration de revenus annuelle. Vous trouverez des informations supplémentaires sur notre site internet : <https://www.raisin.fr/fiscalite/>

Veillez noter que le traitement fiscal du produit dépend de votre situation patrimoniale personnelle. **Veillez consulter un conseiller fiscal afin de répondre à ces questions.**

- 4. Frais**
- Frais d'ouverture de compte :** aucun
- Frais de tenue de compte :** aucun
- Frais de distribution :** La Banque verse une commission à Raisin Bank AG et Raisin GmbH pour la fourniture du service d'intermédiation des produits. Aucun frais ne vous est facturé.
- 5. Prolongation à maturité**
- Il n'est pas possible de prolonger la durée du placement sur le compte à terme au moment de l'échéance.
- Le capital et les intérêts seront automatiquement virés au terme échu sur votre compte Raisin.
- 6. Disponibilité des fonds**
- Il n'est pas possible de disposer avant le terme du contrat des fonds déposés sur le compte.
- 7. Risques**
- Risque émetteur :** le remboursement du compte à terme est soumis au risque d'insolvabilité de la banque. Dans le cas peu probable d'une situation d'indemnisation, conformément aux directives européennes sur la garantie des dépôts, le remboursement des dépôts garantis par la loi se ferait via le fonds national de garantie des dépôts.
- Risque de paiement :** dans certains cas très exceptionnels, la libre circulation des capitaux peut être restreinte au sein de l'UE.
- Il n'existe pas d'autres risques** (par ex. risque de change, risque commercial, risque de variation des taux d'intérêts).
- 8. Droit de rétractation**
- Conformément aux Conditions générales de la Banque, le client/la cliente bénéficie d'un droit de rétractation qui peut être exercé dans un délai de quatorze (14) jours (calendaires) révolus à compter de la conclusion du contrat.

En cas de **questions supplémentaires** concernant ce produit, vous pouvez contacter le service client de Raisin :



[service@raisin.fr](mailto:service@raisin.fr)

Veillez noter que Raisin Bank AG fournit uniquement des renseignements sur le produit et ne fournit en aucun cas de conseil en investissement.